

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 février 2020 à 18 heures**

L'an deux mil vingt, le 19 février, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 12 février 2020 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : MM. de LATOUR, BENEFICE, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mme OLIVIER, M. KERNER, Mme VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

**ABSENTS** : Mme GAILLARD

\_\_\_\_\_

Monsieur Jean-François ANTON est élu secrétaire de séance

\_\_\_\_\_

<p><b>OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------

*Mme GRAND* : Page 10 : concernant les travaux rue de la Baraque, j'ai dit qu'il y avait des sources et non pas des services.

Sans autres observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

Avant tout débat, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du départ à la retraite de Monsieur Thierry ROUX au 31 janvier 2020 et de Madame Annelise HERBSTER au 31 mars 2020.

*Mme ZANCHI* : A la fin du mois de mars, Madame Annelise HERBSTER part à la retraite. Nous voulions, ce soir, la remercier pour l'aide et le travail qu'elle a fourni dans l'administration de la commune. Depuis qu'elle est arrivée, sa mission a été de travailler sur l'archivage, qui est un travail long et difficile, ensuite Annelise a remis de l'ordre, refait tous les schémas et mis à l'échelle des cimetières, elle s'est aussi occupée de la facturation de l'eau durant plusieurs années. Depuis peu de temps Annelise travaille avec moi sur le Parc Locatif. Elle est très professionnelle, comme à son habitude avec son beau sourire, travailler avec elle fut un vrai plaisir. Merci Annelise et bon vent à toi.

Monsieur Jean-François ANTON remercie Monsieur Thierry ROUX parti lui aussi à la retraite pour tout le travail fait pour la commune depuis plus de 30 ans au service du village.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Patrick BENEFIGE, Adjoint aux Finances, qui précise que s'il y a vote des comptes administratifs, c'est que le compte de gestion a été établi et qu'il y a eu constat des identités de valeur entre les comptes de la Trésorerie et ceux de la Commune.

L'ensemble des budgets présentés a été examiné par la commission des finances du 12 février, commission ouverte à tous les conseillers municipaux (7 conseillers étaient présents).

Le bilan global de l'année 2019 est nettement positif.

Le budget principal de la commune se présente de la façon suivante sous réserve du vote des affectations de résultats correspondants :

<b>283 297,73</b>	Excédent budget principal dont 154 881,20€ d'excédent antérieur et 128 416,53€ d'excédent 2019.
98 640,03	Excédent Parc Locatif fonctionnement

<b>381 937,06</b>	S/Total
-15 156,49	Equilibre du budget annexe cantine
-21 145,76	Equilibre budget annexe Périscolaire

<b>345 635,51</b>	Excédent net M14 fonctionnement
-128 849,81	Virement à section M14 investissement
-66 504,15	Virement à section Parc Locatif investissement

<b>150 281,55</b>	Excédent fonctionnement commune (Hors M49, Chaufferie et Centre de Formation)
0,00	Excédent Investissement Parc Locatif

<b>150 281,55</b>	<b>Euros d'excédent global budget principal M14</b>
-------------------	-----------------------------------------------------

### CANTINE

Les dépenses propres à 2019 (72 719,56 €) comprennent des dépenses d'alimentation 2018 comptabilisées en 2019 pour un montant de 4 128,26 €. La ligne alimentation propre à 2019 s'élève donc à 32 730,22 €, à comparer à la moyenne des dépenses d'alimentation sur les 4 années précédentes de 33 534 €.

Le nombre de repas servis est en nette augmentation : 9 439 (8 539 en 2018, +900 repas, soit +10,54 %).

Le montant à la charge de la commune pour 2019 s'élève à 20 021,34 €. En moyenne avec les 4 années précédentes il est de 24 798 € par an.

En 2019, 6 357 repas ont été servis à des élèves lasallois, soit 67,35 % du total des repas servis.

De sept. à décembre 2019, ont été inscrits à la cantine 101 élèves, pour 93 l'an passé à la même période.

La répartition des repas achetés par les élèves lasallois par tranches de tarif est la suivante :

	Total	2,24	2,54	3,15	3,64	4,05
<b>Septembre / Décembre 2019</b>						
Nombre de repas	<b>2 791</b>	616	722	577	130	746
% par tarif	<b>100,00%</b>	22,07%	25,87%	20,67%	4,66%	26,73%
<b>Septembre / Décembre N -1</b>						
Nombre de repas	<b>2 452</b>	672	546	492	312	430
% par tarif	<b>100,00%</b>	27,41%	22,27%	20,06%	12,72%	17,54%

ART.	DESIGNATION	BP 2019	CA 2019
60623	Alimentation	39 400,00	36 858,48
60631	Produits d'entretien	150,00	
60632	Petit matériel	150,00	705,28
61521	Réparation matériel		115,80
<b>011 Charges générales</b>		<b>39 700,00</b>	<b>37 679,56</b>
6215	Personnel	35 040,00	35 040,00
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>35 040,00</b>	<b>35 040,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>74 740,00</b>	<b>72 719,56</b>
70388	Participation des familles	30 000,00	30 080,26
74718	Communes d'origine	7 000,00	7 461,47
<b>Total recettes externes</b>		<b>37 000,00</b>	<b>37 541,73</b>
7478	Commune - Repas	20 000,00	19 569,04
	Commune - Equilibre	17 287,70	
002	Excédent antérieur	452,30	452,30
<b>Total apports Lasalle</b>		<b>37 740,00</b>	<b>20 021,34</b>
<b>Excédent antérieur</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>74 740,00</b>	<b>57 563,07</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>-15 156,49</b>

**Mme ZANCHI :** *Il y a beaucoup d'enfants de maternelle qui mangent à la cantine, ce qui a entraîné la création d'une salle de restauration supplémentaire.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget « cantine »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **PERISCOLAIRE**

Le périscolaire regroupe les temps des garderies matin et soir, le temps méridien, depuis la rentrée de septembre 2018, l'accueil du mercredi toute la journée. Pour mémoire, l'école a repris le rythme de la semaine de 4 jours depuis la rentrée de sept. 2017.

Les activités du centre de loisirs et l'organisation des séjours de vacances sont, il faut le rappeler, à la charge de la communauté de communes.

Par rapport à 2018 (31 176,75 €), les dépenses propres à 2019 s'élèvent à 38 834,69 €. C'est la prise en compte du coût du personnel pour l'accueil du mercredi devenu municipal qui explique cette augmentation.

Les recettes externes (participation des familles, CAF/MSA (aide aux structures) » s'élèvent à 8 204,76 €.

Se rajoutent 2 160,77 € de remboursement par la Communauté de Communes de frais restant à sa charge. Restent à percevoir pour 2019, 5 700 € de la CAF comprenant l'aide relative au plan mercredi. Ce reste à percevoir porte le total des aides « Recettes usagers et organismes » à 23 388,93 €, ce qui laisse réellement à la charge de la commune en 2019 la somme de 15 446,76 €.

Sur les 5 dernières années le coût net annuel à la charge de la commune est le suivant :

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
10 612,14	13 743,50	11 426,23	25 037,70	15 446,76

A noter que les fonds PEDT délivrés par l'Etat avant le retour à la semaine à 4 jours qui s'élevaient en moyenne annuelle à 6 300 € se sont transformés en aide au plan mercredi d'un montant de 3 300 €.

		BP 2019	CA 2019
<b>DEPENSES</b>			
002	Déficit antérieur	25 037,70	25 037,70
<b>002 Déficit antérieur</b>		<b>25 037,70</b>	<b>25 037,70</b>
60623	Alimentation	2 900,00	1 235,60
60611	Eau et assainissement		216,69
60628	Pharmacie	100,00	
60631	Produits entretien	300,00	
60632	Petit équipement	500,00	
6064	Fournitures bureau	300,00	304,47
6068	Frais pédagogiques	300,00	222,64
615221	Entretien Bâtiment	500,00	181,86
6156	Maintenance		59,33
6232	Réception	500,00	7,72
6248	Transport - Sorties	700,00	1 833,13
6262	Téléphone Internet		427,05
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>6 300,00</b>	<b>4 488,49</b>
6215	Salaires	32 640,00	32 580,00
6218	Intervenants	1 400,00	1 456,20
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>34 040,00</b>	<b>34 036,20</b>
65548	Adhésions abonnements	200,00	100,00
<b>65 Autres charges gestion courante</b>		<b>200,00</b>	<b>100,00</b>
<b>6541 admissions en non valeur</b>		<b>210,00</b>	<b>210,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>65 587,70</b>	<b>63 872,39</b>
<b>RECETTES</b>			
70388	Participations familles	6 800,00	7 323,40
7478	C.A.F. / M.S.A.	8 920,00	5 500,40
	CAF solde 2018	2 610,00	2 704,36
70876	Remb. Communauté com		2 160,77
<b>Total recettes usagers &amp; organismes</b>		<b>18 330,00</b>	<b>17 688,93</b>
74748	Commune	22 220,00	
7552	Commune Déficit antérieur	25 037,70	25 037,70
<b>Total apport Lasalle</b>		<b>47 257,70</b>	<b>25 037,70</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>65 587,70</b>	<b>42 726,63</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>-21 145,76</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget « Périscolaire »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**PARC LOCATIF****Fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 110 189,17 € (inférieures de 7 034,28 €) à 2018 auxquelles se rajoutent le prélèvement en direction du budget principal de 40 000 €.

Pour mémoire, les dépenses 2016 comprenaient un reversement de 32 260,00 € de TVA liée à la vente des locaux de la pharmacie installée dans le bâtiment de la maison de santé. En 2017 la recette de 76 145,56 € correspondait à une régularisation vis-à-vis du budget chaufferie. Le montant d'annulations de mandats antérieurs de 8 100,00 €, correspondait à 3 500,00 € suite à double facturation en 2014 et 4 600,00 € qui ont été suivis de refacturation.

Les recettes (hors excédent antérieur) s'élèvent à 163 726,19 € ; elles sont stables par rapport à 2018.

L'excédent cumulé de fonctionnement à fin 2019 est de 98 640,03 €.

Cet excédent permettra d'équilibrer la section d'investissent.

ART.	DESIGNATION	BP 2019	CA 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
60611	Eau et assainissement		788,55
60612	EDF	12 000,00	10 642,79
60621	Combustibles	1 000,00	
615228	Entretien bâtiments	25 000,00	13 110,03
60632	Petit équipement	3 000,00	558,88
6156	Maintenance	4 500,00	4 776,72
6161	Assurance	2 000,00	2 000,00
6188	Linge Gîte		278,50
6262	Frais télécom	1 200,00	1 422,75
63513	Taxes séjour + foncière	12 000,00	12 000,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>60 700,00</b>	<b>45 578,22</b>
6215	Personnel	34 500,00	34 500,00
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>34 500,00</b>	<b>34 500,00</b>
66111	Charges financières	29 600,00	29 900,95
<b>66 Charges financières</b>		<b>29 600,00</b>	<b>29 900,95</b>
6522	Prélèvement Commune	40 000,00	40 000,00
65548	Adhesion Office tourisme	200,00	210,00
678	Provisions	8 203,01	
023	Virement investissement	73 400,00	
<b>Total virements internes</b>		<b>121 803,01</b>	<b>40 210,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>246 603,01</b>	<b>150 189,17</b>
752	Loyers	150 000,00	153 664,36
	Vente photovoltaïque	8 000,00	6 808,35
752	Remb. Charges locataires	3 000,00	2 121,48
773	Annulation mandats antérieurs	500,00	532,00
778	Produits exceptionnels		600,00
002	Excédent	85 103,01	85 103,01
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>246 603,01</b>	<b>248 829,20</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>98 640,03</b>

**Investissements :**

Les dépenses 2019 s'élèvent à 163 448,52 €, soit principalement 53 838,00 € de remboursement d'emprunts et 95 749,77 € de couverture du solde négatif 2018.

Les recettes s'élèvent à 96 944,37 € composées principalement de 95 749,77 € d'affectation de résultat 2018.

Le solde négatif de -66 504,15 € sera entièrement couvert par le virement depuis la section de fonctionnement.

<b>PROGRAMMES</b>	<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>	<b>CURE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>150 281,90</b>	<b>1 429,76</b>	<b>11 736,86</b>	<b>163 448,52</b>
001 Déficit antérieur	95 749,77			95 749,77
1641 - Remb. Emprunt	53 838,00			53 838,00
165 - Cautions	694,13			694,13
2181 - Mobilier		346,16		346,16
2132 - Travaux		1 083,60	11 736,86	12 820,46
<b>RECETTES</b>	<b>96 944,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 944,37</b>
1068 Affectation 2018	95 749,77			95 749,77
165 - Cautions	797,34			797,34
164 - Régul frais dossiers	397,26			397,26
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-53 337,53</b>	<b>-1 429,76</b>	<b>-11 736,86</b>	<b>-66 504,15</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget « Parc Locatif »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**COMMUNE (M14)****Fonctionnement :**

- a) Les dépenses 2019 d'un montant de 1 293 721,01 €, pour 1 242 632,80 € en 2018.

Les charges générales de 283 107,56 diminuent de près de -20 000 € (303 399,98 en 2018).

Le chapitre des dépenses de personnel s'élève à 770 055,47 € (738 597,01 en 2018, soit +31 458,46 €).

Ce surplus par rapport à 2018 s'explique par la titularisation d'un agent supplémentaire dans l'équipe technique au 1<sup>er</sup> mars et d'un 2<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> juillet, ceci dans la perspective de 2 départs en 2020. Il y a eu également l'équivalent de 3 mois d'embauche sur 3 personnes lors de la procédure de recrutement.

En 2020, les départs prévus devraient faire décroître la masse salariale d'environ 34 000 €.

Si l'on retranche les recettes en atténuation de charges salariales qui s'élèvent en 2019 à 84 695,76 €, le poids des charges de personnel se situe au niveau de + 685 359,71 € euros et représente 52,98 % du total des dépenses.

Si l'on considère les charges de personnel afférentes aux 3 budgets annexes, Parc Locatif, Chaufferie et Eau et Assainissement dont le total atteint 66 840 €, la charge de personnel des services généraux mairie tombe à 47,81 %.

Les charges de gestion courante (118 735,14 €) sont stables par rapport à 2018 (119 202,70 €).

Les charges financières continuent de baisser : -3 963,86 € pour se fixer à 35 677,75 €.

Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 86 145,09 €, sont semblables à 2018, une fois déduite la somme de 40 000 € attribuée à l'ouverture du budget du centre formation et de création.

A noter que les montants des subventions façades attribuées, de 1 485,19 € en 2019 et 1 740,00 € en 2018, sont inclus à la ligne « Subventions » du chapitre « Gestion courante ».

- b)** Le total des recettes nettes 2019 se chiffre à 1 422 137,54 € une fois neutralisé l'excédent N-1 reporté, à comparer à 1 384 824,68 € en 2018, soit une augmentation de + 37 312,86 €.

Le chapitre Atténuation de charges s'élève à 84 695,76 €. Il comprend :

- ✓ Le remboursement par la communauté de communes des charges du personnel municipal affecté au centre de loisirs intercommunal,
- ✓ L'aide au poste liée aux Contrats d'Avenir,
- ✓ Les remboursements de l'assurance statutaire face aux absences pour maladie.
- ✓

Une notification de 4 200 € nous est parvenu fin 2019 mais sera crédité sur 2020.

Ce chapitre baisse en raison de la baisse du remboursement par la Communauté de Communes du personnel lié à l'accueil de loisirs (sortie du mercredi de l'accueil de loisirs à partir du 1<sup>er</sup> sept. 2018), de l'arrêt de contrats aidés et du nombre moins importants d'arrêts maladie.

Le chapitre « Vente de produits » s'élève à 3 912 €. Il s'agit des concessions des cimetières. Pour mémoire, l'essentiel des renouvellements des concessions a eu lieu en 2016 et 2017.

Le chapitre « Impôts et Taxes » (515 746,60 €) est en diminution du fait de la baisse conjointe du produit de la fiscalité locale et du fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle (au total -9 118 €), compensée en partie par la hausse des recettes issues des droits de place (+2 981,20).

Le chapitre « Dotations, subventions et participations » (500 810,00 €) augmente de + 28 532,00€, en raison de :

- + 31 878 € de dotations Etat (DSR 2ème part, Dotation nationale de péréquation et Compensation de taxes),
- + 3 405 € de taxe de mutation.

La participation des communes limitrophes au fonctionnement de l'école pour ce qui concerne leurs élèves est inférieure à 2018, mais c'est le montant 2018 qui était exceptionnellement élevé du fait d'une refacturation concernant les communes relevant du Grand Alès.

Le chapitre « Produits Gestion Courante » de 252 157,42 € est stable par rapport à 2018. Il s'agit de revenus locatifs (dont gendarmerie et encaissements de la Régie de Coordination) et des dépenses facturées par le budget principal aux budgets annexes. Au détail, la ligne « revenus des immeubles » est inférieure par rapport à 2019 en raison d'une régularisation sur loyer de la gendarmerie qui ne sera passée qu'en 2020.

Le chapitre « Produits Exceptionnels » s'élève à 64 815,76 €, dont 40 000 € de prélèvement sur le budget du Parc Locatif.

La ligne « Remboursements divers » est composée de :

- + 9 940 € de subvention SMEG pour travaux mise en discrétion des réseaux au Cap de Ville,
- + 3 000 € issus de la dissolution du SIVOM,
- + 1 000 € de subvention du Département pour la Fête de la Châtaigne,
- + des remboursements de sinistres pour 2 238,80 €.

*Au total, la différence des recettes et des dépenses produit un excédent propre à 2019 de +128 416,53 € qui, rajouté à l'excédent reporté de 2018, constitue l'excédent global à fin 2019 de 283 297,73 €.*

N°	COMPTES	BP 2019	CA 2019
011	Charges générales	300 790,00	283 107,56
012	Charges Personnel	769 700,00	770 055,47
65	Gestion courante	127 510,02	118 735,14
66	Charges financières	35 534,57	35 677,75
67	Charges exceptionnelles	131 545,40	86 145,09
68	Dotations aux provisions	42 933,21	0,00
023	Virement section invest.	156 570,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 564 583,20</b>	<b>1 293 721,01</b>
013	Atténuation de charges	100 000,00	84 695,76
70	Vente de produits	3 000,00	3 912,00
73	Impôts et taxes	510 614,00	515 746,60
74	Dotations, subv., particip.	492 618,00	500 810,00
75	Produits gestion courante	256 970,00	252 157,42
77	Produits exceptionnels	46 500,00	64 815,76
002	Excédent reporté (N-1)	154 881,20	154 881,20
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 564 583,20</b>	<b>1 577 018,74</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>283 297,73</b>

**M. SERRE :** *Il faut noter une diminution des dépenses d'électricité malgré la hausse des tarifs.*

**Mme ZANCHI :** *Il y a eu un gros travail d'Annelise HERBSTER sur le renouvellement des concessions au cimetière.*

### **Investissements :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 256 710,41 € et sont constituées principalement de :

- La couverture du solde négatif 2018 de 92 384,48 €,
- Le remboursement des capitaux empruntés de 64 871,15 €,
- De la participation de la commune aux travaux de mise en discrétion des réseaux à Calviac et au Cap de Ville, pour 51 483,93 €
- De travaux sur bâtiments et voirie pour 26 463,85 €,
- D'achat de matériels pour Ecole, Centre de Loisirs et équipement des salles municipales pour 14 453,67 €.

Les recettes 2019 d'un total de 127 860,60 € sont constituées principalement :

- De l'affectation du résultat 2018 pour 92 384,48 €,
- Du FCTVA (TVA sur travaux 2018) de 18 219,76 €,
- D'une participation de 9 821 € de l'association A.E.P. pour la rénovation des vitraux de l'église,
- D'une subvention de l'agence de l'Eau de 7 282 € pour l'achat du « Glouton » (aspirateur autoporté pour nettoyage des rues et places).

C'est le virement depuis la section de fonctionnement pour 128 849,81 € qui équilibrera ce budget des investissements 2019.

PROGRAMMES		Operations Financières	Travaux Divers	Bâtiments	Voirie	Matériel	Fonds Concours	PLU	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>157 255,63</b>	<b>2 972,73</b>	<b>16 996,63</b>	<b>9 467,22</b>	<b>14 453,67</b>	<b>51 483,93</b>	<b>4 080,60</b>	<b>256 710,41</b>
001	Déficit reporté	92 384,48							92 384,48
1641	Remb. Emprunt	64 871,15							64 871,15
2031	Etudes		2 352,50					4 080,60	6 433,10
2111	Terrains		620,23						620,23
215	Matériel					14 453,67			14 453,67
21318	Travaux			16 996,63					16 996,63
2151	Voies/réseaux				9 467,22		51 483,93		60 951,15
<b>RECETTES</b>		<b>110 757,60</b>	<b>0,00</b>	<b>9 821,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 282,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 860,60</b>
10222	F.C.T.V.A.	18 313,12							18 313,12
1068	Affectation 2018	92 384,48							92 384,48
13158	Agence de l'eau					7 282,00			7 282,00
13158	Association catholique			9 821,00					9 821,00
164	Régul. Frais dossiers	60,00							60,00
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>-46 498,03</b>	<b>-2 972,73</b>	<b>-7 175,63</b>	<b>-9 467,22</b>	<b>-7 171,67</b>	<b>-51 483,93</b>	<b>-4 080,60</b>	<b>-128 849,81</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget M14
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **BUDGET AUTONOME Chaufferie (M4)**

Pour mémoire, la chaufferie bois (qui alimente la maison de retraite et la maison de santé) a été officiellement mise en service début décembre 2015. 2019 est la 4ème année budgétaire complète.

### **Fonctionnement :**

En dépenses le total des dépenses réalisées est de 31 024,49 €.

Ce total des dépenses comprend le montant de l'annuité d'amortissement qui, pour la 1<sup>ère</sup> année, nous a été communiqué par les services de la Trésorerie, 7 369,95 €. La durée d'amortissement est de 20 ans.

Les recettes 2019 constituées par la vente d'énergie à la maison de retraite et à la maison de santé se sont élevées à 34 542,24 €.

A noter que l'excédent antérieur de 24 341,26 € correspond sensiblement aux annuités d'amortissement non passées des 3 premières années écoulées.

Le solde positif du budget de fonctionnement (+ 32 118,51 €) permettra le virement nécessaire de 4 219,16 € à la section d'investissement.

	DESIGNATION	BP 2019	CA 2019
<b>DEPENSES</b>			
6061	Combustible	12 000,00	10 385,00
6021	Achat Energie Maison de Retraite	500,00	
6051	Electricité	5 000,00	1 689,11
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00
6132	Location chaufferie gaz	250,00	241,00
61528	Entretien	2 900,00	
6156	Maintenance	700,00	674,03
6161	Assurances	500,00	500,00
6262	Frais téléphone	500,00	500,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>22 850,00</b>	<b>14 489,14</b>
6215	Personnel	7 140,00	7 140,00
<b>012 Charges personnel</b>		<b>7 140,00</b>	<b>7 140,00</b>
66111	Charges financières	1 910,00	2 025,90
6815	Provisions	8 441,26	
6811	Amortissement	10 000,00	7 369,95
<b>66 Charges financières</b>		<b>20 351,26</b>	<b>9 395,85</b>
	<i>Virement investissement</i>	<i>10 000,00</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>60 341,26</b>	<b>31 024,99</b>
<b>RECETTES</b>			
703	Vente énergie Maison de Retraite	19 000,00	16 589,09
703	Vente énergie Maison de Santé	1 000,00	1 953,19
7083	Loyer Maison de Retraite	14 100,00	14 100,00
7083	Loyer Maison de Santé	1 900,00	1 899,96
778	remboursement assurance		4 260,00
002	Excédent antérieur	24 341,26	24 341,26
<b>TOTAL</b>		<b>60 341,26</b>	<b>63 143,50</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>32 118,51</b>

### Investissements :

En dépenses d'un total de 14 997,45 €, apparait :  
+ le remboursement d'emprunt (3 367,11 €),  
+ la couverture du solde négatif 2018 (3 285,34 €),  
+ ainsi que 16 330 € de travaux.

En recettes d'un total de 10 778,29 €, sont inscrits principalement :  
+ l'affectation du résultat 2018 de 3 285,34 €,  
+ l'annuité d'amortissement de 7 369,95 €,

Le solde négatif de -4 219,16 € sera couvert par un virement depuis la section de fonctionnement de ce même montant.

	DESIGNATION	CA 2019
<b>DEPENSES</b>		
001	Déficit antérieur	3 285,34
1641	Remboursement emprunt	3 367,11
215318	Travaux	8 345,00
<b>TOTAL</b>		<b>14 997,45</b>
<b>RECETTES</b>		
1068	Affectation résultat 2018	3 285,34
1641	Régul. Frais de dossiers emprunts	123,00
28181	Amortissement	7 369,95
<b>TOTAL</b>		<b>10 778,29</b>
<b>SOLDE</b>		<b>-4 219,16</b>

**M. ESPAZE :** *Il y a eu des travaux à la charge de la Commune*

**M. SERRE :** *Des travaux de réfection du silo de stockage du bois ont été pris en charge par l'assurance et par souci de sécurité nous en avons profité pour faire une dalle.*

**M. BENEFICE :** *Le budget est équilibré et le prix de vente de l'énergie permet aux utilisateurs de faire des économies.*

**M. LAFONT :** *Et c'est écologique.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget « Chaufferie bois »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **BUDGET AUTONOME Centre de Formation et de Création (M4)**

Pour mémoire, ce budget, avec ses sections de fonctionnement et d'investissement, a été créé en cours d'année 2019. Ce budget, pour 2019, est très succinct. Il retrace uniquement le lancement des travaux de réhabilitation du bâtiment anciennement dénommé « Cure ».

**Fonctionnement :**

En dépenses, seulement sont inscrits 765,00 € correspondant aux frais liés à la souscription de l'emprunt « Crédit Relais ».

Les recettes sont constituées seulement de la dotation de 40 000,00 € en provenance du budget principal.

Le solde est donc positif à un montant de 39 235,00 €.

Il n'y aura pas de virement à la section d'investissement.

	DESIGNATION	BP 2019	CA 2019
<b>DEPENSES</b>			
6051	Electricité	2 000,00	
627	Frais dossier emprunt		765,00
6161	Assurances	5 000,00	
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>7 000,00</b>	<b>765,00</b>
6815	Section investissement	33 000,00	
<b>Charges financières</b>		<b>33 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00</b>	<b>765,00</b>
<b>RECETTES</b>			
	Dotation budget principal	40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>39 235,00</b>

**Investissements :**

En dépenses apparait seulement le montant de 76 063,82 € correspondant au règlement des premiers travaux.

En recette, est inscrit seulement le déblocage du Crédit Relais d'un montant de 510 000 €.

Le solde est naturellement positif d'un montant de 433 936,18 €. Il ne nécessitera donc pas d'un virement depuis la section de fonctionnement.

	DESIGNATION	CA 2019
<b>DEPENSES</b>		
215318	Travaux	76 063,82
<b>TOTAL</b>		<b>76 063,82</b>
<b>RECETTES</b>		
1641	Crédit relais	510 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>510 000,00</b>
<b>SOLDE</b>		<b>433 936,18</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget « Centre de Formation et de Création »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **BUDGET AUTONOMME Eau et assainissement (M49)**

#### **Fonctionnement :**

Les recettes courantes (hors excédent reporté) de 280 098,96 € dépassent les charges de fonctionnement courantes (hors amortissements) qui se situent à 172 741,74 €, soit +107 357,22.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, depuis au moins 12 ans, les recettes courantes permettent de couvrir le montant obligatoire de l'amortissement, montant qui correspond à une recette de la section d'investissement.

Cette situation favorable est le résultat des décisions prises d'augmentation des tarifs votées au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Nous pouvons constater que ces augmentations, bien que très sensibles pour les usagers, étaient nécessaires à l'équilibre exigé de la section de fonctionnement.

*A noter que l'excédent 2018 reporté, d'un montant de 94 801,29 € va permettre, en 2021, de solder toutes les dépenses 2020 qui arriveront à échéance en 2021 alors que la compétence Eau et Assainissement aura été transférée à la communauté de communes et que le budget Eau et Assainissement aura disparu de notre comptabilité ; pour exemples : un semestre maintenance station d'épuration, un semestre facturation d'eau par le syndicat de Thoiras.*

*Au total, pour 2019, l'année se termine avec un excédent cumulé, amortissements déduits, de 116 357,62 €.*

	DESIGNATION	BP 2019	CA 2019
<b>DEPENSES</b>			
6061	Achat Eau	14 000,00	16 797,45
6061	EDF	1 500,00	
6063	Fournitures d'entretien		200,00
6064	Fournitures administratives	650,00	
6066	Carburant	900,00	
6071	Compteurs	1 500,00	1 175,10
61523	Entretien réparations	15 000,00	8 966,17
6156	Maintenance station	46 000,00	23 030,35
6161	Assurances	1 000,00	
6228	Assistance technique Dpt		405,30
6262	Frais téléphone	1 500,00	1 347,53
618	Analyse d'eau	3 500,00	2 711,95
6378	Redevance agence eau	12 318,00	13 655,00
701249	Redevance pollution	16 495,00	16 495,00
706129	Redevance collecte	7 187,00	7 187,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>121 550,00</b>	<b>91 970,85</b>
6215	Personnel	25 200,00	25 200,00
<b>012 Charges personnel</b>		<b>25 200,00</b>	<b>25 200,00</b>
66111	Charges financières	42 100,00	40 197,43
<b>66 Charges financières</b>		<b>42 100,00</b>	<b>40 197,43</b>
673	Annulation titres	17 700,00	15 373,46
<b>67 Charges exceptionnelles</b>		<b>17 700,00</b>	<b>15 373,46</b>
6811	Amortissement travaux	90 000,00	90 000,00
<b>68 Dotation aux amortissements</b>		<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
6815	Provisions	43 251,29	
<b>TOTAL</b>		<b>339 801,29</b>	<b>262 741,74</b>
<b>RECETTES</b>			
70111	Vente eau	152 500,00	165 058,99
701241	Redevance pollution	16 000,00	17 888,61
70611	Abonnement eau	63 000,00	88 736,92
706121	Redevance modern. réseau	7 500,00	7 779,44
7068	Raccordements	1 000,00	635,00
<b>Vente de produits</b>		<b>240 000,00</b>	<b>280 098,96</b>
741	Subvention agence de l'eau	5 000,00	
<b>Subventions</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
741	Prime épuration		4 199,11
002	Excédent antérieur	94 801,29	94 801,29
<b>TOTAL</b>		<b>339 801,29</b>	<b>379 099,36</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>116 357,62</b>

### Investissements :

Les dépenses 2019 s'élèvent à 86 092,05 € composés de :

- Remboursement capitaux empruntés pour 42 315,28 €,
- Travaux réalisés pour un montant de 31 756,27 €,
- Lancement étude du schéma d'assainissement pour 12 020,50 €.

Les recettes d'un total de 174 145,30 € sont constituées principalement, de l'excédent 2018 reporté de 84 025,30 €, et du produit des amortissements pour 90 000 €.

Le solde de la section d'investissement est, au total, positif de + 88 053,25 €. Ce solde constitue une provision importante pour de futurs travaux.

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Operations Financières</b>	<b>Travaux Divers</b>	<b>Schéma Assainissement</b>	<b>Station d'épuration</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>42 315,28</b>	<b>8 313,77</b>	<b>13 418,00</b>	<b>22 045,00</b>	<b>86 092,05</b>
1641 Remboursement	42 315,28				42 315,28
2031 Etudes			12 020,50		12 020,50
2151 Travaux		8 313,77	1 397,50	22 045,00	31 756,27
<b>RECETTES</b>	<b>174 145,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 145,30</b>
001 Excédent reporté	84 025,30				84 025,30
1641 Emprunts	120,00				120,00
28181 Amortissement	90 000,00				90 000,00
<b>SOLDE</b>					<b>88 053,25</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget « Eau et Assainissement »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **AFFECTATION COMPTE DE RESULTAT**

Le Conseil Municipal, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET), constate les résultats 2018 et les opérations de l'exercice 2019, DECIDE :

- De ne pas affecter le résultat 2019 pour le budget « Cantine »
- De ne pas affecter le résultat 2019 pour le budget « Périscolaire »
- D'affecter la somme de 66 504.15 € à l'article 1068 pour le budget « Parc Locatif »
- D'affecter la somme de 128 849.81 € à l'article 1068 pour le budget « Chaufferie bois »
- D'affecter la somme de 4 219.16 € à l'article 1068 pour le budget « Parc Locatif »
- De ne pas affecter le résultat 2019 pour le budget « Centre Culturel »
- De ne pas affecter le résultat 2019 pour le budget « Eau et Assainissement »

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFICE qui souhaite intervenir après le vote des comptes administratifs.

*« Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour avoir, tout au long de ces 6 années écoulées, voté après vote, que ce soit lors des Budgets Primitifs, ou que ce soit au moment des Comptes Administratifs, pour avoir permis que des sommes importantes soit consacrées au maintien de bonnes conditions à la vie quotidienne des habitants de la commune.*

*Ces sommes ont concerné, directement, ou indirectement avec le concours de la communauté de communes, tous les domaines :*

- la crèche,*
- l'école,*
- la restauration scolaire,*
- le centre de loisirs,*
- la vie associative avec son impact direct sur le lien social tissé entre tous les habitants,*
- le soutien aux services médico-sociaux indispensables à tous âges et particulièrement en direction des personnes âgées et fragilisées,*
- le maintien de la Maison des Services Au Public – Relais Emploi,*
- l'extension et la réfection des réseaux de l'adduction d'eau,*
- la mise en discrétion des réseaux aériens,*

*Sans compter les sommes importantes allouées aux travaux qui ont bénéficié aux artisans locaux.*

*J'en oublie certainement.*

*Je dois saluer le travail important et consciencieux de tous les agents administratifs, sous la conduite de Chantal CHAUBET, qui m'ont grandement aidé dans ma tâche.*

*Être adjoint aux Finances est un rôle qui peut paraître ingrat, mais il est gratifiant quand il s'agit de mettre en musique des projets et des réalisations au service direct des habitants.*

*Je vous remercie, M. le Maire et chères et chers collègues pour la confiance que vous m'avez témoignée.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

---

**M. ANTON :** *Les travaux de goudronnage de la montée des HLM débiteront le 24 février 2020.*

## OUVERTURE DE CREDITS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'ouverture de  $\frac{1}{4}$  des crédits utilisés aux budgets précédents,
- DIT que cette décision s'applique aux budgets principal et « eau et assainissement » et aux différents budgets annexes.

### **AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de sécurisation du cheminement piétonnier au-dessus de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, estimé à 25 000 € et qui peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'effectuer les travaux de sécurisation du cheminement piétonnier au-dessus de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
- SOLLICITE du Département une subvention au titre des amendes de police 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir concernant le dossier des amendes de police 2020.

### **FÊTE DE LA CHÂTAIGNE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET AU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible de solliciter une aide financière du de la Région et du Département pour l'organisation de la fête de la châtaigne 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE du Département une aide financière de 1 500 € pour l'organisation de la fête de la Châtaigne 2020,
- SOLLICITE de la Région une aide financière de 1 500 € pour l'organisation de la fête de la Châtaigne 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

### **SUBVENTION 2020 – MUSIQUE A L'ECOLE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet « Musique à l'école ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer à l'école de Lasalle une subvention de 500 € pour la « Musique à l'école »,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2020.

### **AIDE A LA RENOVATION DES FACADES – SCI GARCIA RIMAUD, 162 rue de la Gravière**

Monsieur le Maire fait part de la demande de SCI Garcia Rimaud, 162 rue de la Gravière à LASALLE, qui sollicite une aide à la rénovation de façades dont le montant après étude pourrait s'élever à 1 000. €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer à la SCI Garcia Rimaud, 162 rue de la Gravière à Lasalle, la somme de 1 000.00 € dans le cadre de l'aide à la rénovation des façades,
- DIT que cette somme est inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune.

**VALIDATION DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT UNIQUE  
PERMETTANT LE DEBLOCAGE DE LA SUBVENTION  
ACCORDEE PAR LE FNP**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Jacqueline BOUVOT, Conseillère Municipale en charge de ce dossier.

Madame Jacqueline BOUVOT expose que le document unique est obligatoire pour la sécurité du personnel et des bâtiments communaux, elle a travaillé avec Madame Chantal CHAUBET sur ce dossier qui a reçu l'avis favorable du CT/CHSCT du Centre de Gestion du Gard, le 30 octobre 2019. Il convient maintenant que le Conseil Municipal valide le document unique et le règlement intérieur.

**Document Unique :**

Le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la démarche.

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique, qu'elle doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre (conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail). Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention.

Vu l'avis favorable du CT / CHSCT en date du 30 décembre 2019,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération,
- S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation, à en assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Règlement Intérieur :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de règlement intérieur mettant en place les dispositions relatives à la santé et à la sécurité du personnel titulaire et non titulaire, qui a reçu un avis favorable du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, du 30 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de règlement intérieur, dispositions relatives à la santé et la sécurité du personnel titulaire et non titulaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

**ACHAT PARCELLE SECTION AD N° 172**

Monsieur Jean-François ANTON quitte la séance pour cette question.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette question avait été évoquée le 10 avril 2019 et qu'il avait été demandé de contacter ENEDIS pour la prise en charge de la réalisation des travaux de soutènement en limite du terrain, ce qui a été accepté.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'assurer l'entretien du soutènement du « terrain sous la casta », il convient d'acheter à la SCI Emeraude, une bande de terrain de 2 m, le long de la parcelle lui appartenant, soit une surface de 65 ares. Cette cession se ferait pour l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la parcelle Section AD N° 172 à la SCI Emeraude pour l'euro symbolique,
- DIT que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,
- DIT que le Notaire en charge de l'établissement de l'acte est Maître VAILLEAU Rémi,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir notamment l'acte de cession.

**CONVENTION PONT DU GARD**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la convention de partenariat avec le Pont du Gard qui permet aux personnes domiciliées sur la Commune d'avoir un accès gratuit au site du Pont du Gard.

L'accès gratuit au site se fait sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, justifiant de leur domicile à l'année dans la commune partenaire.

L'accès concerne le site du Pont du Gard, les espaces muséographiques et le stationnement.

Cela concerne exclusivement les personnes physiques et les entrées individuelles, et ne s'applique pas aux professionnels, gîtes, entreprises, associations, collectivités ou établissements installés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPCC du Pont du Gard.

### LOCATION SALLES - ENCAISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit la procédure d'encaissement de location des salles communales :

<b>Locations salles et matériels</b>	<b>HORS FORFAIT</b>		<b>SOUS FORFAIT</b>
	<b>Particuliers</b>	<b>Organismes lasallois et extérieurs</b>	<b>Organismes lasallois et extérieurs</b>
Montant 5 € - 10 €	Règlement intégral à la signature du contrat		
Montant > 10 €	Acompte 25 % encaissable à la signature du contrat		Règlement intégral sur facture
	Règlement solde sur facture		

Avant de clore la séance, Monsieur Henri de LATOUR remercie l'assemblée pour les bons moments passés ensemble durant ce mandat.

La séance est levée à 19 heures.